

1^{er} mars 1965, Montréal

Club de réforme de Montréal

Il y a longtemps déjà que je n'ai eu le plaisir de me retrouver parmi vous en une occasion comme celle-ci. J'aurais pourtant voulu vous rencontrer beaucoup plus tôt pour vous entretenir de choses qui nous intéressent mutuellement. Les obligations multiples et combien lourdes qui incombent à un Premier ministre m'ont obligé malheureusement à reporter jusqu'à ce jour la joie d'être conférencier à l'un de vos déjeuners-causeries. Je sais que vous comprenez fort bien ma situation et que vous ne me portez pas rancune de vous avoir fait attendre plus longtemps que je ne l'aurais désiré !

Les déjeuners-causeries comme celui de ce midi offrent aux dirigeants du parti une excellente tribune pour énoncer publiquement les principes qui inspirent et guident leur action politique. Ils font de votre club un véritable foyer de la pensée libérale. Et c'est exactement le but que s'étaient fixé les fondateurs du Club de Réforme de Montréal but qui demeure aussi utile aujourd'hui qu'alors.

Le plaisir d'être des vôtres est d'autant plus grand pour moi ce midi que vous constituez un auditoire des mieux préparé à comprendre la signification profonde de l'œuvre de reconstruction que, tous ensemble, nous avons entrepris d'accomplir. Ce qui explique facilement l'enthousiasme avec lequel vous avez épaulé, chacun dans votre milieu, les mesures nombreuses prises par le gouvernement pour remplir pleinement le mandat que lui ont confié les électeurs de la province.

Vous méritez sûrement de chaleureuses félicitations pour votre grand esprit de compréhension – qui vous amène à placer le bien-être général au-dessus de vos intérêts personnels – ainsi que pour votre foi profonde dans le bien-fondé de nos diverses entreprises dont le but ultime est de faire du Québec un État moderne. On me permettra bien de joindre à ces félicitations mes remerciements personnels à l'adresse de tous ceux qui, dans le district de Montréal, ont contribué si généreusement par leur travail et leur dévouement à la victoire des candidats libéraux dans Saint-Maurice et Terrebonne. Les deux victoires du 14 janvier, tout comme celles qui ont été remportées dans Montréal-Verdun et dans trois autres comtés le 5 octobre dernier, ont conservé intact le dossier électoral de notre parti. Les libéraux, en effet, ont triomphé dans toutes les élections partielles qui ont eu lieu depuis le jour historique du 22 juin 1960, soit onze en tout. Le mérite d'une telle réussite revient dans une très large mesure à l'apport combien précieux qu'ont su fournir les militants du parti. Encore une fois, je les en remercie bien sincèrement.

On parle beaucoup de ce temps-ci de la constitution canadienne et de son rapatriement au pays. Le Chef de l'Opposition a même déclaré à deux ou trois reprises récemment que son parti allait faire une lutte à mort à la formule de rapatriement qui est présentement soumise à l'Assemblée législative, et que lui-même est décidé à y jouer sa tête. C'est le cas de dire qu'il joue sur parole! Ça me fait vraiment de la peine que le député de Bagot accepte si allègrement de perdre la tête. Je désire tellement le garder en Chambre, car, comme Chef de l'Opposition, il me rend la vie tellement plus facile!

Je sais que tout ça finira par un compromis de sa part, et quand il comprendra le problème qui semble présentement le dépasser, au lieu de perdre la tête, il se contentera de perdre... la face!

Toute plaisanterie mise à part, il importe, lorsqu'on parle de rapatriement de la constitution, de se rappeler certaines choses. Sans vouloir faire l'historique de la question, on me permettra bien de souligner qu'il ne s'agit pas là d'une chose nouvelle. Déjà, en 1927, une conférence fédérale-provinciale abordait le sujet. D'autres conférences ont eu lieu en 1935, en 1950, et 1960-61 et, enfin, en septembre et octobre 1964, alors qu'on en arriva à la formule de rapatriement qui est maintenant soumise à la Chambre. Or, depuis toujours, le Québec a maintenu une attitude constante sur trois points: d'abord, la nécessité de rapatrier au plus tôt notre constitution; ensuite, la nécessité de soumettre toute modification importante de la constitution à la règle de l'unanimité; enfin, la nécessité de restreindre le pouvoir unilatéral d'amendement du Parlement fédéral. Encore une fois, le Québec a toujours parlé d'une seule voix sur ces trois points et cela, depuis aussi longtemps que 1927.

Il est étonnant et même renversant de voir jusqu'à quel point le Chef de l'Opposition et ses partisans sont ignorants de l'histoire de leur propre parti. Comment peuvent-ils avoir déjà oublié que le fondateur de l'Union Nationale, feu Maurice Duplessis, pour bien souligner l'importance qu'il accordait au rapatriement de la constitution, déclarait lui-même à l'ouverture de la conférence de 1950, et je cite « la province de Québec est absolument en faveur d'une constitution essentiellement canadienne, élaborée et édictée au Canada, par des Canadiens et pour les Canadiens et basée sur l'esprit fédératif et l'âme même de l'Acte de l'Amérique britannique du nord de 1867. » Remarquez que ce n'est pas le seul oubli dont sont victimes de ce temps-ci les membres de ce parti en pleine désintégration. Encore ces jours derniers, plus exactement le vendredi 12 février, ils furent tout surpris d'apprendre de la bouche du ministre de l'Éducation qu'en votant une loi au sujet des pensions de vieillesse en 1951, l'Union nationale avait autorisé un amendement à la constitution, alors que la loi en question ne donnait même pas le texte de l'amendement et laissait plutôt au premier ministre du temps, monsieur Duplessis, le soin d'en définir la portée en coopération avec les autorités fédérales. Ce qui a fait dire à mon collègue, l'honorable Paul Gérin-Lajoie, que c'est monsieur Duplessis qui avait, sans que ses ministres et députés s'en fussent rendu compte, inventé le fédéralisme coopératif que s'évertue maintenant à dénigrer l'Union nationale. L'histoire est tout autre en ce qui concerne la formule de rapatriement de la constitution. Alors que l'Union nationale et son chef n'avaient pas de mandat du peuple pour consentir à un amendement comme ils l'ont fait en 1951, le gouvernement et le parti que je dirige ont soumis à deux reprises la question du rapatriement de la constitution au jugement des électeurs qui nous ont accordé leur confiance.

En effet, il est dit à l'article 44 de notre manifeste électoral de 1960, et je cite: « Québec proposera le rapatriement de la constitution ». C'est le mandat que nous avons reçu du peuple le 22 juin 1960 et nous entendons bien le respecter. C'est pourquoi d'ailleurs je n'ai pas hésité à soulever de nouveau cette question dès la Conférence des premiers ministres du mois de juillet 1960. Je l'ai fait dans les termes suivants: « Il existe présentement des restrictions importantes à la souveraineté fédérale et provinciale, puisque nous ne pouvons

pas, sous plusieurs rapports, amender nous-mêmes notre constitution. Ceci constitue une anomalie et un vestige de colonialisme inacceptables. »

Or, vous ne l'avez sûrement pas oublié, amis libéraux, nous avons fait de nouveau appel aux électeurs en novembre 1962, et l'approbation que nous en avons reçue fut encore plus enthousiaste qu'en 1960. Et que dire aussi des résultats obtenus dans les onze élections partielles, comme je l'ai souligné tout à l'heure. Aussi, je ne crains pas d'affirmer que nous avons bel et bien reçu un mandat de la population au sujet du rapatriement de la constitution et que nous faisons honneur à notre engagement en soumettant à l'Assemblée législative la formule de rapatriement que vous connaissez déjà. Mon intention n'est pas, ce midi, de vous décrire tous les mérites de la formule proposée. J'aurai amplement l'occasion de le faire en Chambre. Je m'en voudrais cependant de ne pas attirer votre attention sur la nécessité pour le Québec d'exiger, pour tout ce qui concerne les changements fondamentaux, qu'on s'en tienne à la règle de l'unanimité qui prévaut actuellement. Cela, à cause de la vocation particulière du Québec, qui est la mère-patrie d'un groupe ethnique minoritaire.

Je n'ai pas, je le crois bien, à prouver que toute minorité doit chercher à garantir ses droits par des règles constitutionnelles précises. Je n'ai pas à insister, non plus, sur le fait qu'une règle constitutionnelle n'est réellement à toute épreuve que dans la mesure où elle ne peut pas être modifiée sans le consentement de la minorité qu'elle protège. La distribution des pouvoirs législatifs découlant de la constitution canadienne est le fondement même de l'autonomie du Québec. Il est dès lors évident que cette distribution ne doit pas pouvoir être changée sans son consentement.

Malgré la logique de notre attitude à cet égard, il s'en trouve encore certains pour soutenir que la rigidité même de la formule empêchera toutefois le Québec d'obtenir la réforme constitutionnelle qu'il désire. C'est là d'abord oublier que la règle d'unanimité est celle qui prévaut à l'heure actuelle en raison des conventions constitutionnelles existantes. À brève échéance, donc, il ne sera ni plus ni moins facile d'obtenir une révision constitutionnelle après le rapatriement qu'il ne l'est actuellement. C'est aussi oublier la règle de justice élémentaire qui veut que si le Québec demande un droit de veto, il doit aussi, dans la situation actuelle, accepter d'accorder le même droit aux autres provinces. Jamais, dans aucune conférence constitutionnelle, le Québec n'a réclamé le droit de veto pour lui seul. Il a toujours été clair que ce que nous demandions pour nous, nous étions prêts à le reconnaître aux autres.

Mais, il y a plus. Il ne faut pas oublier que le veto n'est pas seulement une arme défensive. Il est aussi une arme offensive puissante en vertu de ce qu'on appelle communément le « bargaining power » ou pouvoir de marchandage, et qu'on pourrait nommer plus élégamment le pouvoir de persuasion. Aussi, s'opposer au droit de veto dans l'optique d'une révision constitutionnelle, c'est méconnaître grandement la véritable portée de ce pouvoir. En réalité, deux hypothèses sont possibles: ou bien le Québec et le reste du Canada désirent des changements dans la même direction, et alors le veto des autres provinces est inoffensif; ou bien le Québec demande des réformes dans un sens disons la décentralisation et le reste du Canada demande des réformes dans un autre sens, disons la centralisation. Dans ce dernier cas, il est vrai que les autres provinces peuvent bloquer les réformes proposées par

le Québec, mais le Québec à son tour peut bloquer les réformes que désirent les autres provinces. Dans de telles circonstances, il n'y aurait d'autre solution que de reconnaître des vocations différentes pour le Québec d'une part et les autres provinces d'autre part. De la sorte, le droit de veto du Québec sur l'évolution de la situation constitutionnelle du pays tout entier peut se révéler l'un des instruments les plus puissants que nous ayons pour atteindre les objectifs qui nous sont chers.

Il y a un autre mérite de la formule proposée que je tiens à souligner à votre attention alors que dans beaucoup de milieux on s'interroge de plus en plus sur la place qui doit être faite à la langue française, tant au Québec que dans les autres provinces du Canada. C'est la première fois dans l'histoire de notre pays que le français est mis sur un pied d'égalité avec l'anglais dans un texte constitutionnel émanant du Parlement britannique. Ce précédent ouvre la porte à une version française officielle de l'ensemble de notre constitution. S'il est vrai, comme plusieurs l'ont dit, que la constitution, malgré ses 97 ans, n'a pas encore appris à parler le français, on doit reconnaître que lorsqu'elle s'y met, elle apprend vite!

Et en parlant du français, je n'ai pas à rappeler qu'il est la langue de la très grande majorité des citoyens du Québec. Véhicule d'une culture particulière, le français – notre langue maternelle – est à la fois le résultat d'une civilisation aux caractéristiques puissantes et un facteur essentiel d'une façon de penser et d'envisager la vie. Tout ce qui influe sur la langue a infailliblement des répercussions sur la vie sociale, sur la culture d'un peuple dans son sens le plus large. Le rapport Parent a exposé, sur l'enseignement du français, des considérations fort utiles. Mais la valorisation de cet enseignement, son amélioration, la mise à son service de toutes les techniques audio-visuelles les plus perfectionnées, ne serviront à rien si le climat socio-culturel dans lequel se trouve plongé l'étudiant au sortir de l'école n'est pas favorable à un épanouissement complet d'une culture linguistique française authentique. Si nous devons appliquer les recommandations du rapport Parent sur l'enseignement du français sans faire d'effort sérieux pour redonner à la langue de la majorité la place qui lui revient de droit, dans notre société québécoise, nous ne réussirions qu'à former des Canadiens français dépaysés sur le plan linguistique, dotés d'une langue de serre-chaude sans utilité dans la vie quotidienne.

La langue française, dans la province de Québec, ne doit pas se contenter du statut de langue familiale, de langue paroissiale, de langue du peuple, de langue quelque peu folklorique. Elle doit être, sans complexe d'infériorité, la langue de la vie courante dans tous les domaines.

Il est important de réagir contre des situations de faits qui sont inacceptables dans un État qui se veut le centre rayonnant de la culture française en Amérique du Nord. L'enseignement du français dans nos écoles primaires et secondaires ne suffit pas. Il faut dans nos institutions l'enseignement en français avec manuels français dans les techniques et les professions. Le français ne doit pas se contenter d'être la langue des subalternes dans le commerce et l'industrie; il doit être la langue usuelle de nos techniciens, ingénieurs experts et chefs d'entreprise.

Impossible, diront sans doute quelques échine trop souples. Alors... je me cabre! Car j'en ai assez de ce défaitisme! L'exemple de l'Hydro-Québec qui n'utilise que le français dans ses plans et devis et comme langue de travail sur ses chantiers gigantesques de la Manicouagan

nous fournit quotidiennement une preuve que même en Amérique le français est une langue que l'on peut utiliser dans les techniques même les plus audacieuses.

Mais pour parvenir à ce résultat, il faut trouver le moyen d'éviter, dans nos universités et écoles techniques supérieures, le recours constant à des manuels de langue anglaise. Cet usage abusif conditionne nos futurs ingénieurs, nos futurs médecins, nos futurs techniciens, à envisager le français comme langue d'importance secondaire et les techniques françaises comme nécessairement en retard sur les techniques américaines.

Est-il nécessaire de souligner que plusieurs des techniques les plus audacieuses tant en médecine qu'en génie ont à leur origine des concepts français.

Cela ne veut pas dire que nous rejetons de fait les techniques américaines et anglaises. Cela ne veut pas dire que nous refuserions de parler anglais et de communiquer en anglais avec nos concitoyens anglophones. Mais la primauté du français au Québec est une nécessité vitale non seulement pour assurer notre survie comme groupe à culture française, mais également pour apporter à l'ensemble du Canada un élément puissant de résistance à l'envahissement de la culture américaine.

La primauté du français au Québec, c'est-à-dire son usage quotidien le plus étendu possible, est tout d'abord une condition essentielle au bilinguisme et au biculturalisme du Canada. Autrement, le bilinguisme perd tout son sens et devient une situation transitoire en attendant l'unilinguisme anglais d'un bout à l'autre du pays à plus ou moins longue échéance, et la réduction du français au rang de simple langue folklorique, dite de « culture » dans un sens très restreint.

La primauté du français au Québec signifie que les documents de travail des entreprises commerciales et industrielles établies dans le Québec devraient être en français, ou à la rigueur bilingues, pour que leurs employés d'administration interne n'aient pas à se servir nécessairement de l'anglais comme langue de travail quotidien. Nous croyons que c'est là une exigence normale imposée par le respect qu'une entreprise doit avoir du caractère culturel de la population au sein de laquelle elle est établie.

La primauté du français au Québec signifie que tous les fonctionnaires de l'administration fédérale dans le Québec, qu'ils soient employés de bureaux ou de ministères du gouvernement fédéral, ou de sociétés de la Couronne relevant du gouvernement fédéral, ou encore des membres des forces armées et de la Gendarmerie Royale, puissent se servir du français comme langue de travail, utiliser des formulaires français et communiquer en français avec leurs supérieurs dans la capitale fédérale.

Est-ce à dire qu'il est nécessaire, pour le gouvernement du Québec, de décréter, par législation, l'unilinguisme français? À mon sens, ce serait mettre la charrue devant les boeufs. Ce serait même dangereux à cause de l'illusion confortable qui en résulterait. Vraiment, ce n'est pas par voie de législation que l'on améliorera en pratique la situation du français au Québec. Il faut plutôt que l'on puisse trouver, chez les Québécois, une volonté clairement manifestée par des actes et des exemples. Nous, Canadiens français, devons-nous faire un point d'honneur de nous présenter sous notre vrai visage français. Autrement,

nous ne pouvons que nous rendre ridicules. Nous devons, comme on nous le répète depuis notre jeunesse, parler notre langue et la bien parler. Car si, comme je l'ai répété avec insistance dans ce discours, nous redoutons de la voir réduire au rang de langue folklorique, commençons par n'être pas les premiers coupables, les premiers traîtres, les premiers colonnards, chez nous, en public, sur les scènes de théâtre, à la radio et à la TV.

Nos hommes d'affaires canadiens-français doivent cultiver cette fierté naturelle de leur langue qui les poussera à donner à leurs entreprises des raisons sociales françaises, à arborer leur véritable visage français et à prendre des mesures immédiates pour débarrasser le Québec de toutes ces affiches qui, avec leur enduit américain, en masquent la véritable personnalité. En somme, nous devons d'abord croire nous-mêmes à notre langue, la respecter et l'améliorer par les gestes voulus, quotidiens par leur répétition et constants dans leur intention.

Ce n'est qu'à partir de notre volonté et de notre action comme citoyens que pourra s'effectuer une valorisation véritable du français dans le Québec. Car, alors seulement, nous aurons démontré notre désir profond d'atteindre, par notre propre langue, un épanouissement plus complet de notre culture personnelle et de la culture collective du peuple canadien-français. Le français ne serait pas alors un symbole qu'on imposerait à d'autres, mais un moyen de communication humaine que tous les Canadiens auraient avantage à connaître et à utiliser. L'attitude positive que nous devons prendre vis-à-vis du français me paraît d'autant plus nécessaire par suite du rapport que vient de publier la Commission Laurendeau-Dunton. La revalorisation de notre langue condition essentielle au bilinguisme et au biculturalisme, se révèle en effet un des moyens vraiment efficaces que possède le Québec pour aider à résoudre la crise majeure que traverse le Canada. Car, comme je viens de le dire, c'est un élément puissant de résistance à l'envahissement de la culture américaine que redoutent et combattent avec raison tous les Canadiens dignes de ce nom. En accordant au français la primauté à laquelle il a droit, le Québec donnera au bilinguisme tout son véritable sens.

Le rapatriement de la constitution est un autre apport indispensable à la solution des problèmes graves auxquels fait face notre pays. Il fera disparaître les derniers vestiges du colonialisme et procurera à tous le sentiment profond de vivre et d'œuvrer dans un Canada maître de sa propre destinée. Pour nous du Québec, cela implique que le rapatriement doit nous garantir nos droits sacrés. C'est la raison du droit de veto qui requiert forcément la rigidité, comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure.

En d'autres mots, c'est en continuant de s'affirmer que le Québec contribuera le mieux à faire du Canada un pays authentiquement canadien.

Sachons affirmer, par nos actes individuels et collectifs, la primauté de notre langue et de notre culture chez nous.

Sachons nous comporter, non pas comme une minorité dans le tout canadien, mais bien comme des partenaires égaux dans ce Canada qui est le nôtre.

Sachons dialoguer avec nos concitoyens des autres provinces de manière à bien leur faire comprendre le Québec et ses aspirations.

Sachons démontrer, par notre comportement, que les droits des deux langues et des deux cultures doivent être acceptés et reconnus également à travers tout le Canada.

C'est ce dialogue que, par mes discours, j'ai tenté d'engager depuis qu'on m'a confié la tâche, en 1960, de diriger notre province. C'est celui que je continuerai de prêcher lors de ma tournée dans l'Ouest au début de l'automne. Je m'efforcerai de faire comprendre le Québec et ses aspirations légitimes à ceux qui nous connaissent trop peu ou pas du tout. Et je ferai appel à la compréhension mutuelle comme je l'ai toujours fait.

Fasse le ciel que mes humbles efforts et surtout ceux de tous les Canadiens de bonne volonté réduisent à néant les pronostics les plus pessimistes de la Commission Laurendeau-Dunton qui vont jusqu'à envisager la destruction de notre patrie, le Canada.

Bien au contraire, quel que soit le prix du remède ou son amertume! – je crois que les chances de guérir d'une maladie grave parfaitement diagnostiquée, sont plus grandes que celles de supprimer les malaises mal définis des demis vivants ou des pusillanimes qui ont peur des examens médicaux de vérification! Si la gravité du diagnostic Laurendeau-Dunton que nous venons d'entendre nous a serré le cœur – c'est signe que nous tenons à la vie!

Nous voilà au moins sûrs d'une chose: nous repoussons le désespoir et le « vouloir – mourir », nous refusons de nous laisser désintégrer et nous avons plutôt la vision d'une grande patrie qui marche dans le sens de l'Histoire, c'est-à-dire non pas dans les ruelles de l'égoïsme, de la mesquinerie, de l'impuissance, de la crainte des saines confrontations, mais sur l'autostrade de l'unité et de la cohésion, vers la force, vers la grandeur, vers les plus hautes cimes du prestige international.